

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DU 30 Avril 2014

Comment repeindre les murs sans changer le cadre ?

Programmé de longue date, ce Comité Technique Ministériel a pris une envergure toute particulière avec la présence des Ministres Sapin et Montebourg et du Secrétaire d'État, Monsieur Eckert.

Présent une quinzaine de minutes, Monsieur Montebourg s'est engagé à recevoir dans les prochaines semaines les fédérations et les syndicats nationaux de la DGCCRF, pour évoquer la problématique spécifique de cette direction.

En prenant acte de cet engagement, **FO Finances** a rappelé sa revendication d'une sortie de la DGCCRF des DDI, afin de retrouver une administration unifiée, de pleine et entière compétence sur l'ensemble du territoire, avec une chaîne de commandement cohérente.

Bien évidemment, FO Finances attend de cette nouvelle initiative ministérielle une autre issue que celle du CIMAP du 17 juillet 2013.

Monsieur Sapin a, dans son propos introductif, voulu donner quelques orientations mais aussi réponses, après les réunions bilatérales des jours précédents.

Après avoir loué le professionnalisme des agents et leur courage (*en prenant pour dernier exemple en date l'affaire du week-end sur l'autoroute A7 avec les agents des douanes*), le ministre a convenu que peu de ministères ont su se réformer autant ces vingt dernières années. Il a admis que cette accumulation de réformes a pu créer un doute sur la pérennité du périmètre des missions ministérielles.

Il a affirmé qu'il n'y avait pas de ministère prioritaire (*mais il n'a pas démenti l'inverse*).

Dans le prolongement du discours présidentiel de la veille, en présence de l'ensemble des acteurs territoriaux de l'État, Monsieur Sapin a annoncé l'ouverture d'un cycle de réunions pour effectuer une revue générale des missions de chaque direction de Bercy, tout en soulignant que cet exercice ne se substituait pas aux démarches stratégiques en cours !

Après la RGPP et la MAP, la Révision Générale des Missions de Bercy!

Une première réunion est programmée le 28 mai et ce chantier doit être conclu à la fin de l'année.

Cette annonce répond pour partie à une demande récurrente de **FO Finances**, d'un débat sur les missions d'un service public économique et financier républicain.

Pour autant, au moment où le cadre budgétaire reste toujours contraint, (l'adoption du plan d'austérité et de ses 50 Mds d'€ supplémentaires de réduction des dépenses publiques le confirme), l'exercice court le risque au final de n'être qu'une figure de style permettant de démontrer que des gains de productivité sont encore possibles dans les directions de Bercy.

Après la RGPP et la MAP, il ne faudrait pas voir se créer la RGMB (Révision Générale des Missions de Bercy), avec ses mêmes conséquences sur l'emploi et les crédits budgétaires !

Le ministre n'a d'ailleurs pas remis en question la poursuite des suppressions d'emplois pour les prochains exercices budgétaires !

Au contraire, il a confirmé la nécessité de développer la dématérialisation de toutes les procédures, en particulier à la DGFiP. Propos confirmés par la suite par Monsieur Eckert, qui entend poursuivre les travaux engagés par son prédécesseur sur le contrôle fiscal.

Monsieur Sapin a annoncé l'organisation, avant fin mai, d'une réunion quadripartite (cabinet ministériel, direction des douanes, fédérations et syndicats nationaux), pour tenter de sortir de la crise sociale à la DGDDI.

FO Finances, tout en soulignant l'initiative, a demandé qu'en parallèle et pour crédibiliser le message ministériel, les réunions de présentation du PSD 2018 par les chefs de service locaux soient interrompues sans délai.

Le ministre a répondu sur plusieurs dossiers évoqués, entre autres, par **FO Finances** lors des bilatérales.

Il a annoncé qu'il venait de signer le Plan Ministériel de Qualification (Listes d'aptitude) et validé le projet d'arrêté des Promus/Promouvables (Tableaux d'avancement).

Il a réaffirmé son souhait de voir aboutir un accord sur le plan de prévention des risques psycho-sociaux, en l'élargissant à la santé et la qualité de vie au travail et en prenant l'engagement de lui octroyer des moyens. De même, il a souligné sa volonté d'avoir une action forte envers les personnels de prévention, sans en préciser les contours.

Il a confirmé son attachement à l'action sociale ministérielle, sans pour autant s'engager sur le maintien de son budget.

Il a en revanche avalisé l'achat par l'EPAF d'un nouveau centre de vacances en partenariat avec une association du ministère de la justice.

Interrogé par **FO Finances**, il a confirmé tout l'intérêt qu'il portait à voir se poursuivre et aboutir les négociations sur un plan d'action « égalité professionnelle ».

En réaction au discours ministériel, FO Finances a rappelé le climat social conflictuel dans les directions de Bercy qui ne peut que s'aggraver après l'adoption du plan d'austérité par les députés la veille.

Si certaines réponses marquent la volonté des ministres de renouer avec un dialogue social dense (pas moins de 4 cycles de réunions ont été annoncés lors de ce CTM), plus que le nombre c'est leur contenu qui importe.

FO Finances, comme toujours, jugera sur les actes, même si le cadre budgétaire contraint et inchangé en ce qui concerne tout particulièrement la question de l'emploi, crée un doute sur la capacité des Ministres de mettre en adéquation leurs décisions avec leurs discours

Avant l'arrivée des ministres, l'ordre du jour de ce CTM comportait quelques points plus techniques mais non moins importants :

- **Mise en œuvre du NES B pour les personnels techniques de la Monnaie de Paris,**
- **Projet de décret relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque,**
- **Prorogation ou réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives.**

Mise en œuvre du NES B pour les personnels techniques de la Monnaie de Paris.

La grille du nouvel espace indiciaire a été fixée par un décret en date du 11 novembre 2009. Il aura fallu attendre près de cinq ans pour qu'enfin sa transposition, pour les agents de la Monnaie de Paris, soit présentée aux représentants du personnel.

Du premier projet présenté à celui sur lequel le CTM a dû se positionner, beaucoup de chemin a été parcouru sous l'impulsion des représentants FO dans l'établissement public.

S'agissant d'un corps en voie d'extinction (plus de recrutements depuis plus de dix ans) et qu'en conséquence la moyenne d'âge des titulaires est élevée, il était plus qu'urgent que ce dossier aboutisse.

FO Finances s'est abstenue sur ce projet de décret, tout en actant les améliorations des indices en fin de carrière.

Projet de décret relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque

Afin d'accompagner les collectivités qui ont souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque, un fonds de soutien a été créé par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de Finances pour 2014.

La gestion du fonds qui est confiée par la loi à l'Agence de Services et de Paiement concerne donc exclusivement le versement de l'aide.

Le décret confère un service à compétence nationale qui sera chargé, par délégation des Ministres concernés, de l'instruction des demandes d'aide formulées par les collectivités locales et du calcul du montant de l'aide.

Ce service à compétence nationale sera dirigé par un directeur et rattaché aux ministres des Finances, des collectivités territoriales et de l'outre-mer. Il agira en lien avec les services déconcentrés de l'Etat compétent (réseau de la DGFIP).

FO Finances a souligné que ces emprunts toxiques le sont tout autant pour les collectivités locales que pour le citoyen-contribuable.

Le projet présenté ne répond pas aux dérives constatées et n'est pas une solution pérenne et globale.

En lieu et place de la création d'un Service à Compétence Nationale, **FO Finances** privilégie un positionnement stratégique de la DGFIP, qui permettrait de développer et de renforcer une expertise devenue indispensable, avec un rôle renforcé de conseil du comptable public.

FO Finances a voté contre ce projet de décret.

Création d'un Comité Technique Spécial des DIRECCTE et des DIECCTE

Ce point a été retiré de l'ordre du jour suite au vote du CTM qui a eu lieu au ministère du travail la veille, et qui a modifié le nombre de sièges des représentants du personnel (15 au lieu de 10).

Cette disposition dérogatoire au décret du 15 février 2011 doit recevoir l'aval du Conseil d'État au préalable.

Convergence des mandats des instances représentatives des personnels

Dans la perspective des élections professionnelles du 4 décembre prochain, le CTM a validé des projets d'arrêtés prorogeant ou réduisant, selon les cas, l'ensemble des mandats des instances représentatives des personnels.

Cette harmonisation est dans le prolongement de la loi de rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010, ce qui a amené **FO Finances** à s'abstenir sur l'ensemble de ces textes.

Questions diverses

Point d'information sur l'ONP

Le comité de suivi ministériel se réunit le 26 mai. Dès ce lundi, le Secrétariat Général sera en capacité de présenter les dispositions mises en œuvre tant sur le devenir des missions que sur le volet social d'accompagnement des personnels.

Correctif de B en A et examen professionnel de B en A à la DGCCRF

Les textes, tels qu'adoptés au dernier CTM, doivent être présentés au Conseil d'État avant leur publication.

Mise en place des CSRH et déploiement de SIRHIUS

Après l'abandon du Système d'Information Paye, la mise en œuvre des CSRH et le déploiement de SIRHIUS se poursuivent.

Ceux ci ont un impact important sur les conditions de travail des agents. Le constat peut être fait d'un bilan négatif pour tous les agents affectés dans les CSRH ou pour ceux qui ont besoin de faire appel à eux.

A l'INSEE, les agents ont aussi fait le constat de défaillances majeures dans le fonctionnement de SIRHIUS.

Mise en oeuvre
du NES B à la
Monnaie de
Paris

Les fédérations ont demandé à ce que le CHSCTM soit saisi de ces questions dans le cadre de l'article 34 du décret de 1982 modifié, afin qu'il puisse faire des recommandations pour améliorer les conditions de travail dans les CSRH et le fonctionnement de SIRHIUS au vu de l'expérimentation menée à l'INSEE.

Soumis au vote, ce vœu a été adopté à l'unanimité.

Tripode de Nantes

Dans une déclaration commune, les fédérations ont renouvelé leur demande de reconnaissance du Tripode comme bâtiment amiante et l'ouverture rapide d'un processus de discussion sur la mise en œuvre des engagements et des demandes de Monsieur AYRAULT (courrier du 28 février 2014).

Monsieur Sapin a demandé au Secrétaire Général des ministères économiques et financiers d'organiser, avant fin mai, une réunion pour la mise en œuvre du plan d'action tel que défini par l'ex Premier Ministre.

Dans le même temps, une disposition législative sera élaborée pour que les fonctionnaires puissent être bénéficiaires de l'ACAATA (Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante).

Ce Comité Technique a permis aux nouveaux ministres de Bercy de développer leur feuille de route.

Si une certaine arrogance a fait place à une disponibilité d'écoute, reste maintenant les faits. Il ne suffit pas d'une nouvelle couche de peinture pour restaurer le cadre !

**La politique
d'austérité
perdure et
s'amplifie**

Au-delà de tous les discours, ce que les agents constatent c'est que la politique d'austérité perdure et s'amplifie par la suppression des emplois, les restructurations et les dégradations de leurs conditions de travail, mais également par la baisse de leur pouvoir d'achat, avec le gel du point d'indice.

C'est ce qu'ils ne manqueront pas de dire haut et fort, en participant massivement à la grève du 15 mai à l'initiative de l'ensemble des fédérations de fonctionnaires.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE LA FEDERATION SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

